

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME
DU 26 JANVIER 2018**

RP

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

| MEMBRES PERMANENTS | | | |
|--|---|-----------------|------------------------------|
| " Sous-collège " | | Présents | Mandats |
| REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES | | | |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau | PATRIS Jacques | Présent | |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau | COTEL Jacques | Présent | |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau | DEFLESSELLE Claude | Présent | |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau | DETOURNAY Alain | Présent | |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau | RAOULT Paul - Président | Présent | |
| REPRESENTANTS DES USAGERS | | | |
| Représentant des Professions Agricoles | ROUSSEL Bruno | Excusé | |
| Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique | SKIERSKI Daniel | Présent | |
| Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement | BARBIER Luc | Présent | |
| Autres Usagers / Professions industrielles | DECOOL François - Vice-Président | Excusé | mandats à M. LEMAY |
| Autres Usagers / Professions industrielles | LEMA Y Patrick | Présent | |
| Autres Usagers / Pêche maritime | MONTASSINE Gérard | Présent | |
| Autres Usagers / Personnes qualifiées | DELELIS ANNICK | Présent | |
| REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS | | | |
| Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant | RICOMES Monique | Excusée | |
| DRAAF NPDCP ou son représentant | MAURER Luc | Excusé | Représenté par Mme LACOMBLEZ |
| DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant | MOTYKA Vincent | Excusé | Représenté par M. PREVOST |
| DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant | DE JEKHOWSKY Laurent | Excusé | Représenté par M. TACHAU |
| REPRESENTANT DU PERSONNEL | | | |
| Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration | KARPINSKI Jean-Philippe | Présent | |
| MEMBRES NON PERMANENTS | | | |
| " Sous-collège " | | Présents | Mandats |
| REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES | | | |
| Représentant des Conseils Régionaux | DUJARDIN Jean-Marc | Excusé | |
| Représentant des Conseils Départementaux | VALOIS Patrick | Excusé | |
| Représentant des Conseils Départementaux | DISSAUX Jean Claude | Présent | |
| Représentant des Conseils Départementaux | HAUSSOULIER Stéphane | Excusé | |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau | RINGOT Bertrand | Excusé | |
| Communes ou groupements de com / Divers | LENGLET Bernard | Présent | |

| REPRESENTANTS DES USAGERS | | | |
|--|-----------------------------|---------|--|
| Représentant des Professions Industrielles | LUCQ Chantal | Excusée | |
| Représentant des Consommateurs | SIX Alain | Présent | |
| Autres Usagers / Professions agricoles | FACT Olivier | Présent | |
| Autres Usagers / Distributeurs d'eau | MOUSTY Paul | Présent | |
| Autres Usagers / Professions industrielles | VANTYGHEM Thierry | Excusé | |
| REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS | | | |
| Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant | COUPU Jean-Marie | Excusé | Représenté par M.DUMENIL Corentin |
| Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant | TOULHOAT Pierre | Excusé | |
| Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant | GAUTHIER Odile | Excusée | |
| SGAR NPDCP ou son représentant | DEBATTE Magali | Excusée | Représentée par Mme HASINIINA DELANNOY |
| Directeur Général de VNF ou son représentant | GUIMBAUD Thierry | Excusé | Représenté par M. ASSET Thibaud |
| Directeur Général de AFB ou son représentant | FAURIEL Olivier | Excusé | |
| Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant | RAISON Stéphane | Excusé | Représenté par M.FOURNIER |
| REPRESENTANT DU PERSONNEL | | | |
| Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration | LEFEBVRE Jean-Pierre | Excusé | |
| Membres Consultatifs | | | |
| | | | Présents |
| LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | | Excusé | |
| DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | | Excusé | |
| FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie | | Présent | |
| CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | | Excusé | |
| SOUSSAN-COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | | Excusée | |
| GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de M. AGBEKODO, Mme MARTIN, M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, M. VERHAEGHE, M. JOURDAN, M. BLIN, M. LEMAIRE, M. DOLLET, M. LABRUNE, M. EUVERTE, M. HALKETT, Mme AUBERT, Mme CHANTEGREL, Mme LEROY, Mme PASSE | | Présent | |

Handwritten signature

Handwritten mark

L'ORDRE DU JOUR ÉTAIT LE SUIVANT :

Points décisionnels :

1. Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 15 septembre 2017

Débats :

2. Préparation du 11^{ème} programme :
 - Etat d'avancement des travaux (principaux points issus des Groupes de Travail, calendrier....) ;
 - Propositions pour des sujets transversaux (zonages, modalités d'aide, partenariats.....) ;
 - Premiers scénarios financiers (redevances, travaux, dotations....) ;
 - Suivi de la mise en œuvre du Programme (indicateurs).

BA
B4

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 26 JANVIER 2018 - 9H30-**

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | N° DE DELIB. | OBJET | ADOPTÉ/AF | REFUSE | AMENDE | OBSERVATIONS |
|--------------------------------|--------------|---|-----------|--------|--------|--------------|
| 1 | | Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 15 septembre 2017 | X | | | unanimité |

RA

Bc

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président Paul RAOULT ouvre la séance à 09h41 et exprime ses vœux pour l'année 2018.

Points décisionnels

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 15 SEPTEMBRE 2017

Monsieur RAOULT demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2017.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 15 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2 – PREPARATION DU 11^{ème} PROGRAMME

En préambule, **M. GALTIER** indique qu'il s'agit d'un point d'étape important qui suit une première série de réunions et groupes de travail. Il informe la Commission que le bilan va être présenté et les principales conclusions vont être données, avec des propositions qui s'appliquent à l'ensemble du programme. Il souligne qu'un regard sera apporté sur les premières maquettes financières et sur le cadrage financier de l'année 2019 et au-delà.

M. LABRUNE, en référence au point n° 2 du dossier de séance, présente le point relatif à l'état d'avancement des travaux (principaux points issus des groupes de travail, calendrier...).

Groupe de travail Agriculture :

Remarques :

M. RAOULT précise qu'en ce qui concerne l'agriculture biologique, l'accent est mis sur la conversion de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique.

M. BARBIER mentionne qu'il est important de bien préciser les choses notamment lorsqu'il s'agit d'artificialisation des sols. Il précise que certains effets de tassement saturant les eaux de surface d'où la nécessité de bien préciser les enjeux et d'indiquer que l'activité agricole contribue également à tous les effets négatifs que l'on peut avoir sur l'eau en termes d'infiltration, d'inondation et de ruissellement.

M. FAICT indique que les pratiques agricoles ont un impact sur le tassement des sols lorsque celui-ci est moins travaillé. Il souligne qu'il s'agit d'un sujet qui demande à être bien défini.

M. RAOULT ajoute que lorsque l'on parle d'évolution du système de production et de conservation des sols, la difficulté réside dans la déclinaison des aides financières qui vont être apportées afin d'atteindre l'objectif de conservation des sols.

M. FAICT illustre par les semis qui sont semés sans labourage préalable et dont les sols deviennent des terrains gorgés d'eau.

Mme LACOMBLEZ précise que les mesures qui sont présentées en agriculture biologique sont liées au zonage « eau potable ». Elle souligne qu'il s'agit de mesures qui sont restreintes.

Elle ajoute qu'actuellement c'est la façon systémique d'aborder l'agriculture qui apporte le plus de bénéfices environnementaux, en particulier sur la biodiversité ordinaire. Elle indique qu'il serait dommage de réduire le zonage de l'agriculture biologique au zonage eau. Elle indique que l'agriculture biologique permet de limiter l'eutrophisation des milieux.

M. RAOULT précise qu'il n'est pas utile de refaire les débats de chaque groupe de travail.

Groupe de travail collectivité et politique territoriales :

M. DETOURNAY présente le rapport du groupe de travail « collectivité et politiques territoriales ».

Remarques :

M. MONTASSINE s'étonne de la suppression de certains financements pour des assainissements non collectifs (ANC) dans le bassin nord de la Canche. Il rappelle que dans ce secteur il y a un ruissellement énorme.

M. DEFLESSELLE indique qu'il s'agit de suppression de zone à enjeux.

M. VALIN précise que le 10^{ème} programme restreint les zones ANC aux zones enjeux environnementales et sanitaires. Il mentionne que ce qui est proposé est d'enlever le zonage et d'élargir le périmètre d'intervention à l'assainissement non collectif de manière plus globale. Il souligne que les zones au niveau de la Canche continueront à avoir des aides.

M. GALTIER précise que les modalités d'interventions vont permettre de simplifier la mise en œuvre par regroupements. Il rappelle que l'Agence est dans une optique de simplification, qu'il est à la fois possible d'élargir le périmètre géographique mais aussi de simplifier les modalités de mise en œuvre par d'autres mécanismes pour atteindre l'objectif de simplification.

M. RAOULT témoigne que dans le territoire du SAGE de la Sambre, il est compliqué de faire du zonage tel qu'il était prévu, et que cela a engendré la non consommation des sommes qui étaient prévues. Il souligne qu'il est nécessaire de donner de la souplesse au système tout en respectant une certaine cohérence territoriale dans l'action qui sera menée. Il rappelle le non financement des perchlorates et des procédés de décarbonatation.

M. GALTIER rappelle qu'un dossier avait été rejeté lors du dernier Conseil d'Administration, le Préfet en tant que président du Conseil d'Administration a écrit à l'ARS pour avoir des éclairages scientifiques sur le sujet.

M. RAOULT s'interroge quant au niveau de construction des programmes d'actions et demande si l'exigence ne va pas être telle que les crédits ne seront pas consommés par manque d'études.

M. VALIN rappelle que l'arrêté de juillet 2015 qui traite des eaux pluviales impose aux collectivités de mettre en œuvre le plan d'actions dans les deux ans qui suivent le diagnostic de non-conformité de l'agglomération. Il précise qu'il s'agit d'une disposition réglementaire. Il souligne que le délai de mise en œuvre de l'action est de maximum de deux ans et fait suite à une étude diagnostique d'assainissement. Il mentionne qu'il y a 300 agglomérations du bassin qui seraient concernées. Il indique que la mesure est restreinte au plus impactant et notamment sur les zones prioritaires, les zones urbanisées sur lesquelles il y a de vrais enjeux d'atteinte du bon état par rapport aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement.

Groupe de travail industrie :

M. VANTYGHM assure le rapportage du groupe de travail « industrie ».

Remarque :

M. LEMAY indique que le groupe de travail a permis de faire avancer les choses.

Groupe de travail milieux naturels et mer :

Mme DELELIS assure le rapportage du groupe de travail « milieux naturels et mer ».

Remarque :

M. RAOULT indique qu'il s'agit d'un nouveau secteur qui engendrera beaucoup de demandes. Il souligne que la biodiversité fait davantage connaître l'Agence de l'Eau.

M. BARBIER indique qu'il faut arrêter de réduire les effectifs de l'Agence pour être en mesure de pouvoir continuer à traiter les dossiers. Il mentionne qu'il y a un lien entre zones humides et changement climatique, la gestion des milieux naturels est un facteur de résilience du changement climatique. Il souligne qu'il s'agit d'une vraie priorité qui doit se retrouver dans la programmation du 11^{ème} programme. Il fait référence aux zones humides tourbeuses et para tourbeuses qui représentent 3 % des terres émergées au niveau mondial et concentrent 30 % du carbone. Il indique qu'il est nécessaire d'avoir une bonne gestion de ces espaces dans le bassin Artois Picardie. Il souligne qu'il faut être vigilant dans le ciblage des actions.

M. GALTIER précise que le président du comité de bassin M. FLAJOLET a rencontré M. BERTRAND le président de Région afin d'établir une articulation et éviter une redondance des appels à contributions dans le but de conjuguer au maximum les outils et éviter le gaspillage de l'argent public. Il souligne que l'Agence est bien dans l'optique de la lettre de cadrage reçue du Ministre. Il indique que pour Artois Picardie à l'échelle du programme, il y a une somme équivalente à celle du 10^{ème} programme. Il rappelle que le sujet d'inquiétude reste les moyens humains et donc la capacité interne à mettre en œuvre les opérations.

M. LENGLET précise que les milieux naturels sont des sujets d'actualité. Les maîtres d'ouvrage évoluent vers une gestion globale de l'eau. Il indique qu'il y a toujours cette notion de bassin versant dans toutes les approches. Il mentionne qu'il faut faire en sorte d'avoir de la cohérence. Il indique qu'il n'est pas possible de dissocier l'eau et la biodiversité. Il rappelle que l'Agence est toujours dans une démarche de bassin. Il indique que la biodiversité est une chance pour les Agences de l'Eau.

M. RAOULT rappelle que l'Agence de l'Eau Artois Picardie a été vraiment exemplaire au niveau national sur les opérations de continuité écologique. Il indique qu'il faut des moyens humains pour continuer les actions.

M. GALTIER demande si l'on considère que la commission prend une motion afin de rappeler l'importance des moyens humains dans le domaine de la continuité écologique.

M. BARBIER mentionne qu'au vu des discussions, il serait plus utile d'adresser un courrier au Ministre.

M. RAOULT indique qu'il sera demandé à M. FLAJOLET d'envoyer un courrier à M. le Ministre sur cette problématique.

M. ASSET représentant de VNF demande si l'Agence a une idée du périmètre et du contenu de la convention qui est envisagée avec la Région sur la question du financement des opérations de dragage. Il évoque également l'action sur la problématique des déchets, des macros déchets marins et l'élargissement aux déchets terrestres et fluviaux. Il mentionne l'action sur les espèces envahissantes aquatiques. Il indique qu'il s'agit de questions importantes dans le cadre de la préparation du 11^{ème} programme.

M. RAOULT précise que l'aspect financier fera l'objet d'un autre débat.

M. DUMENIL fait référence à l'aspect des eaux marines, des déchets marins et des espèces aquatiques envahissantes. Il souligne que parfois le ramassage des déchets peu scrupuleux peut engendrer une destruction des habitats.

M. RAOULT souligne qu'il y a des communautés de communes qui gèrent le littoral et qui ont des responsabilités financières sur le bon état des eaux de baignade. Il indique que le ramassage des déchets est un devoir primaire.

M. MONTASSINE indique que la qualité des eaux conchylicoles, résulte de la qualité des eaux provenant de la terre.

Groupe de travail action internationale :

M. LABRUNE assure le rapportage du groupe de travail « action internationale ».

Remarque :

M. BARBIER informe que la région des Hauts-de-France devrait avoir prochainement 5 zones RAMSAR. Il indique qu'il serait utile de cibler les politiques de l'Agence dans la perspective de ces désignations ou labels.

Groupe de travail transversal :

M. PATRIS assure le rapportage du groupe de travail « transversal ».

Pas de remarque.

M. LABRUNE, en référence au point n° 2 du dossier de séance, présente le point relatif à la proposition pour les sujets transversaux (zonages, modalités d'aide, partenariats...).

Remarque :

ZONAGE :

M. RAOULT indique que les services seraient plutôt favorables à l'exclusion.

M. DOLLET précise que le zonage était réalisé au 9^{ème} programme, qu'il avait été demandé d'y ajouter l'Yser à cause d'une problématique de présence de micro polluants avec la Belgique.

M. PREVOST indique qu'il faut garder le territoire de l'Yser dans le zonage car il s'agit d'une carte du SDAGE qui est approuvé. Il rappelle que le Comité de Bassin a émis un avis favorable sur le SAGE YSER mais en recommandant de faire des études pour regarder les sources de contaminants dans le bassin versant. Il souligne que le sujet avait déjà été abordé lors des commissions territoriales à Dunkerque. Il indique qu'il faut maintenir et soutenir les actions car il y a un réel enjeu sur cette masse d'eau.

M. RAOULT indique qu'il faut être solidaire des voisins Belges.

M. BARBIER rappelle que l'Agence a besoin des partenaires flamands dans la gestion globale.

M. FAICT mentionne que le monde agricole est favorable au maintien de l'YSER dans le zonage du fait que cela laisse la possibilité de souscrire des MAE. Il souligne que l'établissement d'une carte en fonction des aléas serait plus adaptée afin d'être plus en adéquation avec la réalité du terrain.

M. LENGLET souligne qu'il suffit de regarder les arrêtés Cat Nat (Catastrophes Naturelles) mis en place au niveau du bassin de la Somme où plus de la moitié des communes ont fait l'objet d'un arrêté Cat Nat érosion, coulées de boue.

M. COTEL indique que prendre en référence les arrêtés Cat Nat est tout à fait cohérent.

M. LABRUNE mentionne qu'il y a eu des arrêtés de catastrophe naturelle sur quasiment 100 % des communes du bassin. Il souligne que l'approche ne se base pas sur les aléas mais sur le résultat par rapport aux critères de bon état. Il rappelle que la question est de savoir comment sera fait le tri dans les demandes de subventions si demain il y a besoin de le faire. Il rappelle que la proposition est de répartir en fonction du bon état qui est l'objectif du programme de mesures de l'Agence de l'Eau.

M. RAOULT indique qu'il faut prendre en compte le vécu et que ne pas faire de carte n'est pas possible. Il indique qu'il faut que la carte reste évolutive.

M. LENGLET précise que l'intention est de faire un état des lieux et qu'en fonction de cet état des lieux il y aura une priorisation.

M. RAOULT propose, avec les réserves que viennent d'exprimer les élus, que la carte soit adoptée en sachant qu'il faudra être à l'écoute des territoires qui ne sont pas inclus pour l'instant.

M. VALIN demande s'il n'est pas plutôt possible d'acter le principe de priorisation des sujets érosion en lien avec l'atteinte du bon état.

M. RAOULT précise que le critère absolu sur lequel il y a jugement est l'état des masses d'eau. Il indique que l'action doit s'orienter dans l'objectif d'améliorer l'état des masses d'eau.

M. LABRUNE rappelle que le principe de cette politique n'avait jamais fait l'objet de priorité. Il indique que dans d'autres politiques les priorités ne sont pas appliquées nécessairement tous les ans pour sélectionner des dossiers. Il souligne qu'aujourd'hui comme pour tous les zonages, à mi programme, les priorités sont revues et actualisées en fonction des données disponibles.

M. RAOULT souligne que selon la carte, les zones mises en priorité méritent de l'être. Il indique que la carte doit être évolutive.

M. LEMAY demande s'il n'est pas possible de se baser sur cette carte et d'ajuster si besoin.

M. DOLLET rappelle que dans le 10^{ème} programme il y avait eu des priorités mais également des financements différents. Il indique que les négociations du 11^{ème} programme pour l'instant n'en sont pas encore là. Il indique qu'il n'y a pas d'exclusion mais une réflexion qui peut permettre d'améliorer le fonctionnement de la CPI.

M. LENGLET indique qu'il faut qu'il y ait une note explicative pour accompagner. Il remarque que le bassin de la Somme est mis à l'écart alors qu'il est concerné par la problématique de l'érosion.

M. DOLLET précise que le bassin de la Somme est en bon état sur les matières en suspension.

M. PREVOST souhaite qu'il y ait une note explicative.

M. LABRUNE indique que la carte qui est présentée est basée sur les résultats de terrain.

M. RAOULT valide l'ajout de la note explicative.

SOLIDARITE AU SEIN DES INTERVENTIONS :

M. RAOULT mentionne que l'on choisit la proposition numéro 2 pour la gestion des eaux pluviales. Il est donc proposé de pérenniser au 11^{ème} programme une bonification de taux de subvention pour les travaux de gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé pour l'ensemble des collectivités territoriales du Bassin Artois-Picardie.

M. LABRUNE indique que l'Agence a suivi la lettre de cadrage.

M. AGBEKODO indique que dans la proposition numéro 1, l'hypothèse 2 pour notre bassin est que si l'on étend la solidarité urbain/rural aux zones de revitalisation rurale (ZRR), cela ne représenterait qu'une dizaine de communes.

M. DOLLET précise qu'aujourd'hui les ZRR représentent 545 communes et 540 communes peuvent prétendre aux aides à la solidarité urbain/rural.

M. RAOULT complète en indiquant que l'on reste sur les ZRR plus 5 communes.

CONVENTIONS DE MANDAT :

Pas de remarque.

PLANCHERS DE TRAVAUX :

M. RAOULT souligne que la loi Notre va amener des plus gros dossiers du fait que les communes n'auront plus les compétences eau et assainissement et qu'il ne restera que des syndicats d'eau et communautés de communes. Il indique que cela ne doit pas être dommageable.

M. VALIN précise que l'on parle bien d'un montant de travaux par entité qui demande une aide annuelle.

M. AGBEKODO demande si l'on parle de montant de travaux ou d'études.

M. LABRUNE rappelle qu'il s'agit du montant des demandes de participation financière.

M. COTEL demande quel sera l'avenir des dossiers des particuliers dont le montant n'atteint pas 10 000 €.

M. VALIN indique que ce type de dossiers sera géré via une convention de mandat.

M. RAOULT mentionne que l'Agence est contrainte de trouver des moyens de gestion administrative qui permettent d'économiser des postes.

M. DEFLESSELLE rappelle qu'il faut que la Communauté de Communes ait la compétence pour pouvoir traiter les dossiers. Il rappelle qu'il y a la minorité de blocage.

M. RAOULT indique qu'il n'y a pas énormément de communes qui arriveront à la minorité de blocage.

ATTRIBUTIONS D'AVANCES :

M. RAOULT souligne qu'il y a une légère diminution des avances.

M. DEFLESSELLE souhaite des informations quant au montant des travaux pour la diminution des avances.

M. VALIN précise qu'après calcul lorsque le montant des travaux est inférieur à 50 000 €, il sera proposé de ne pas mettre en place d'avance mais d'ajouter 5 % de subvention.

INSTAURATION DE FORFAITS :

M. RAOULT mentionne que ce qui est proposé est à l'opposé de ce qui vient d'être fait au Sénat. Il souligne que ce nouveau fonctionnement entraîne des frais de fonctionnement supplémentaires.

M. GALTIER indique que la question des forfaits pourrait s'appliquer sur des projets de moindre importance financière et notamment les associations.

M. RAOULT prend l'exemple des projets d'école. Il indique qu'en ce qui concerne les plafonds il faut revoir le texte de façon à ce que les associations ne soient pas pénalisées.

M. BARBIER indique que le problème relève du gouvernement. Les petites structures sont en phase d'élagage, il précise que les commissions et le conseil d'administration n'ont aucun poids pour influencer le sens de l'histoire.

M. DETOURNAY rappelle qu'à force de faire des économies, ce sont les collectivités qui prennent des compétences en plus avec les même bases de dotations.

APPEL A PROJETS :

M. RAOULT indique que la politique d'appel à projet évite de s'engager pour plusieurs années sur un thème donné. Il souligne que les appels à projets permettent de maîtriser complètement la somme disponible.

PARTENARIAT :

Pas de remarque

M. AGBEKODO, en référence au point n° 2 du dossier de séance, présente les premiers scénarios financiers (redevance, travaux, dotations...).

M. GALTIER précise qu'il va y avoir à partir de 2019 un écrêtement des redevances, qu'il n'y aura plus de prélèvement de l'Etat de 200 Millions d'euros de 2018. Il y aura cependant toujours la contribution obligatoire à l'AFB ainsi qu'à l'ONCFS.

M. AGBEKODO souligne que globalement l'Agence aura moins d'argent que ce soit avec l'hypothèse A ou l'hypothèse B.

M. GALTIER précise que les redevances diminuent dans les deux scénarios présentés. Les retours d'avances jouent un effet d'amortisseur. L'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la station de Marquette sera entièrement remboursé en 2018. Cela accroîtra les volumes financiers disponibles.

M. DETOURNAY rappelle que l'on finance des compétences en plus avec moins d'argent et qu'il est préférable de privilégier le scénario B dans lequel l'agence perd le moins d'argent.

M. GALTIER indique que les autorisations de programme sous domaine sont de niveau équivalent et plus importantes que pour le 10^{ème} programme. Il rappelle que certaines dépenses disparaissent notamment le remboursement du prêt de la CDC (il maintient que la capacité d'accorder des participations financières est légèrement supérieure au 10^{ème} programme dans les deux cas de figures). Il souligne que les taux de redevances appliqués en Artois-Picardie sont plus élevés que dans les autres bassins. Il rappelle que l'écrêtement des redevances a pour objectif d'inciter à baisser les taux de redevances. Il mentionne que dans le cas où le plafond qui a été fixé serait dépassé, il faudrait effectuer une répartition avec les autres agences. Il souligne que l'effet de la baisse des redevances se fera ressentir en 2020.

M. COTEL indique qu'il a des intercommunalités à cheval sur deux Agences et demande comment seront uniformisées les redevances, les soutiens et les contacts dans ce cas ?

M. GALTIER indique qu'il y a beaucoup d'échanges entre les Agences et notamment sur les différents programmes.

M. GALTIER rappelle que le prêt de la CDC était de 46 millions /an.

M. SIX indique qu'il opte plutôt pour l'hypothèse A, qui comprend une diminution de la redevance domestique.

M. RAOULT indique que si les opérateurs reçoivent moins de subventions de l'Agence, le prix de l'eau sera augmenté. Il rappelle qu'il y a encore beaucoup de linéaire de tuyaux à changer malgré tout.

M. DEFLESSELLE souligne que ce soit avec le scénario A ou le scénario B, rien n'est figé. Il indique que le scénario B est gênant quant à la baisse de la modernisation des réseaux.

Mme PASSE précise que la baisse qui apparaît très forte la première année du 11^{ème} programme a pour objectif de faire payer les différents usagers selon des taux plus proches. Elle indique que le taux de 20% qui paraît fort est l'écart entre le taux de la même redevance pour différentes catégories d'usagers. Elle souligne qu'il s'agit de réaligner le taux pour tout le monde et avoir une meilleure répartition entre catégories d'usagers. Elle souligne que la contribution à l'Etat n'est pas la même dans les deux scénarios.

Mme LACOMBLEZ indique qu'il faut prendre en compte le fait que l'Agence de l'Eau est dans une situation très différente des autres agences. Elle s'inquiète du fait que l'Agence de l'Eau Artois Picardie soit dans une meilleure situation financière que les autres Agences et que d'ici plusieurs années celle-ci doive les aider. Elle mentionne qu'il est nécessaire d'avoir un fonds de roulement qui soit accepté par l'ensemble des partenaires.

M. GALTIER indique qu'actuellement il faut voir que le prélèvement de l'Etat se fait toutes agences confondues. Il mentionne que pour éviter ce scénario, il ne faut pas avoir des redevances trop élevées. Il rappelle qu'il y a cependant un volume important de restes à payer et que l'Agence sera plus exigeante sur le niveau de maturité des projets qui seront présentés.

M. LENGLET souligne qu'il faut être raisonnable.

M. LEMAY indique qu'il favorise l'hypothèse A et demande s'il est possible d'avoir une répartition des redevances par secteur d'activités.

M. GALTIER précise que pour le secteur activités économiques, le montant des redevances est de 60,7 millions d'euros, et que le montant des aides pour le scénario A est de 60,8 millions d'euros.

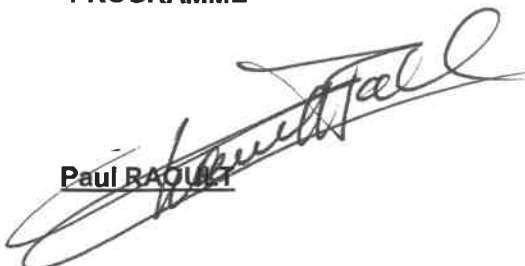
M. RAOULT précise que le scénario A est choisi. Il ajoute que l'amplification du fonds de roulement ne peut être qu'un phénomène temporaire.

M. COTEL mentionne que le prix de l'eau va augmenter très fort avec les années.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

M. **RAOULT** remercie les membres de la commission et clôt la séance à 13h02.

**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
PROGRAMME**



Paul RAOULT

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AGENCE**



Bertrand GALTIER

